Questions au Feuilleton

MESSAGE DU SÉNAT

Mme le Président: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le bill S-25, concernant Les anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes du Canada, qu'il la prie d'approuver.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PÉTITIONS

M^{LLE} JEWETT—PÉTITION DES CANADIENNES EN FAVEUR DU DÉSARMEMENT ET DE LA PAIX MONDIALE

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, je suis très heureuse et honorée de présenter aujourd'hui à la Chambre des communes la pétition des Canadiennes en faveur du désarmement et de la paix mondiale. Les noms de milliers de Canadiennes seront ajoutés à la pétition présentée à la session spéciale des Nations Unies sur le désarmement en juin prochain et on tente d'obtenir la signature de 500 millions de femmes de divers pays du monde qui réclament la paix.

Des voix: Bravo!

M. TAYLOR—LE RÉTABLISSEMENT DE LA PEINE DE MORT POUR MEURTRE ET DE LA PEINE DU FOUET POUR VIOL.

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, j'ai le grand plaisir de présenter une pétition au nom de quelque 400 Canadiens du village de Gibsons et des alentours, en Colombie-Britannique, dans la circonscription fédérale de Comox-Powell River. Cette pétition a pour but de demander le rétablissement de la peine capitale pour meurtre et de la peine du fouet pour viol. Notre société repose sur le principe du châtiment du crime. Lorsque le crime ultime de meurtre est commis, le châtiment ultime de la peine de mort devrait être appliqué. Une personne qui assassine avec préméditation un être humain n'a pas le droit de vivre. Les pétitionnaires que je représente espèrent vivement que la Chambre des communes tiendra compte de l'opinion de la majorité des Canadiens en rétablissant la peine de mort pour meurtre et la peine du fouet pour le viol de femmes et de jeunes filles innocentes.

• (1740)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions n° 2827, 2828, 2862, 2863, 2869, 2908, 2911,

2912, 2914, 2918, 2919, 2942, 2957, 2967, 2979, 3128, 3134, 3135, 4181 et 4274.

[Texte]

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL—LE COÛT DES CONGÉS D'ÉTUDE

Question nº 2827-M. Clarke:

- 1. Au sujet du coût des congés d'étude déclaré par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social à la page 13:6 du volume I des Comptes publics du Canada de 1979-1980, quelles lignes directrices a-t-on suivies pour déterminer a) quels employés obtiendraient un congé d'étude et si on leur paierait (i) leur congé (ii) leurs frais de déplacement (iii) leurs frais de scolarité, b) si les connaissances ainsi acquises étaient requises en permanence?
- 2. Quel pourcentage des \$777,155 consacrés aux congés d'étude l'acquisition d'équipement neuf et le besoin de connaissances nouvelles pour l'utiliser ont-ils représenté?
- 3. Quel pourcentage des congés d'étude a résulté d'emplois désignés superflus à cause de *a*) l'achat d'équipement, *b*) l'évolution du rôle de l'employeur, *c*) l'évolution des compétences des employés?
- 4. Quel pourcentage des employés ayant bénéficié d'un congé d'étude au cours des trois dernières années a par la suite quitté la Fonction publique?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. a) et b) Politique du Conseil du Trésor: chapitre 110 sous-chapitre 5 du Manuel de gestion du personnel—Conditions de la formation du perfectionnement et des subventions.

2. et 3. Néant

4. Plus de 60 p. 100 des employés à qui un congé d'étude a été accordé entre 1977 et 1980 travaillent encore au sein du Ministère. Il est impossible de savoir si les autres employés, soit 40 p. 100, ont quitté la Fonction publique ou seulement le Ministère et ce pour une des raisons suivantes: pour travailler dans un autre ministère; à cause d'un transfert de services à l'extérieur de la Fonction publique tel que le transfert de la responsabilité de l'hôpital Charles Camsell au gouvernement de l'Alberta en 1980.

REVENU NATIONAL—LE COÛT DES CONGÉS D'ÉTUDE

Question nº 2828-M. Clarke:

- 1. Au sujet du coût des congés d'étude déclaré par le ministère du Revenu national (douanes et accise) à la page 13:6 du volume I des Comptes publics du Canada de 1979-1980, quelles lignes directrices a-t-on suivies pour déterminer a) quels employés obtiendraient un congé d'étude et si on leur payerait (i) leur congé (ii) leurs frais de déplacement (iii) leurs frais de scolarité, b) si les connaissances ainsi acquises étaient requises en permanence?
- 2. Quel pourcentage des \$17,193 consacrés aux congés d'étude l'acquisition d'équipement neuf et le besoin de connaissances nouvelles pour l'utiliser ont-ils représenté?
- 3. Quel pourcentage des congés d'étude a résulté d'emplois désignés superflus à cause de a) l'achat d'équipement, b) l'évolution du rôle de l'employeur, c) l'évolution des compétences des employés?
- 4. Quel pourcentage des employés ayant bénéficié d'un congé d'étude au cours des trois dernières années a par la suite quitté la Fonction publique?

L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national): 1. a et b) Voir la politique du Conseil du Trésor dans le Manuel de gestion du personnel, chapitre 110-5, «Conditions de la formation, du perfectionnement et des subventions».

2, 3 et 4. Néant.